

Comprendre le fonctionnement et la mise en oeuvre du prélèvement à la source - NOUVEAU

PUBLIC

Experts-comptables,
Responsables du social,
Comptable,
Gestionnaire paie,
Responsable Paie

DUREE

1,00 jour(s) - 7,00 h
Nb de participants : 8

PRE REQUIS

OBJECTIFS FORMATION

OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

Comprendre le fonctionnement et la mise en oeuvre du prélèvement à la source.
 Anticiper les futures problématiques liées à la mise en place et savoir communiquer auprès des salariés.

CONTENU PEDAGOGIQUE

Introduction : comprendre les enjeux du prélèvement à la source

- Les expériences à l'étranger
- Comprendre un bulletin de salaire : net imposable / net à payer
- Le fonctionnement de l'impôt en France
- Les intérêts du prélèvement à la source

Cas pratique : calculer un taux de prélèvement à la source

1. Travailleurs salariés/non salariés, retraités, pensionnés : tous concernés

- Ce qui ne change pas : la déclaration annuelle des revenus pour tous
- Le prélèvement à la source des travailleurs indépendants
- Le prélèvement à la source des salariés et les statuts particuliers
 - les particuliers employeurs
 - prélèvement à la source et extraterritorialité
 - les apprentis et stagiaires
 - les étudiants
- l'assiette du prélèvement à la source

2. La situation des ménages

- Le Principe : le taux d'imposition commun du couple
- L'Option : l'individualisation des taux
- L'Exception : la demande de modification du taux en cas de variation des revenus du couple ou de la situation

familiale

Cas pratique : calculer l'individualisation du taux de prélèvement à la source

3. Le calendrier de mise en place

- 2017 : Année charnière ? : la mise en place dans les entreprises
- 2018 : Année blanche ?
 - le calcul du CIMR
 - l'incidence des revenus exceptionnels
- 2019 : Année du grand changement ? : les suites de la mise en place

Cas pratique : calculer le CIMR

4. Les obligations de l'employeur

- Les nouvelles mentions obligatoires du bulletin de salaire
- La déclaration à l'administration fiscale via la DSN ou le dispositif PASRAU
- Le paiement de l'impôt au comptable public via le télé règlement des charges
- Quelles conséquences en cas d'erreur de l'employeur ?

5. Appliquer le bon taux de PAS à chaque salarié

- Les salariés déjà présents dans l'entreprise
- Le cas des nouvelles embauches
- Prélèvement à la source et rupture du contrat de travail

6. L'application du taux neutre

- Dans quels cas ?
- Le fonctionnement du barème fiscal en fonction du salaire mensuel
- L'abattement pour les CDD "courts"

7. Prélèvement à la source et arrêt de travail

- Les incidences de l'absence
- La problématique de la déclaration fiscale des IJSS
- Subrogation, retraitement des IJSS et prélèvement à la source

Cas pratique : appliquer le prélèvement à la source en présence d'IJSS maladie subrogées

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE

- Exposés
- Cas pratiques
- QCM

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

- . Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

DEROULEMENT

Horaires : 9 H - 18 H

Déjeuner : le déjeuner est libre, le créneau de celui-ci est défini par l'animateur

Nombre minimum de participants : 8

Nombre maximum de participants : 18,00

FORMATEUR

Pierrick MOREL

Juriste spécialisé en Droit du travail

Référent Droit Social et Paie en Cabinet d'Expertise

Comptable

TARIFS HT :

Adhérent IFEC : 400,00 €

Adhérent IFEC + CJEC : 300,00 €

Adhérent IFEC + ANECS : 300,00 €

Adhérent IFEC + Stagiaire : 300,00 €

Adhérent IFEC +Inscrits à l'ordre < 5ans :
300,00 €

Non Adhérent IFEC : 500,00 €

€